

Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA*

Canevas conforme à l'AMC du M.A.302(e) de l'annexe 1 du règlement (UE) N° 1321/2014

Identification de l'aéronef	1
Immatriculation F- Type	
N° de série	

Base du programme d'entretien	2
Ce programme d'entretien est conforme au (cocher une option réglementaire) :	
M.A.302(b),(c),(d),(e) et (g) (compléter le cadre 3 ci-dessous) ? ou M.A.302(h) (option possible uniquement pour les aéronefs ELA1 utilisés hors opérations commerciales)	
Pour un programme d'entretien conforme au M.A.302(h) les données d'entretien suivantes sont utilisées : ?	
Données d'entretien du détenteur du certificat de navigabilité de type de l'aéronef (TCH) (ex. manuel de maintenance) ? ou Programme d'inspection minimum EASA (MIP) (détaillé dans l'AMC du M.A.302(i)) ou Autre programme d'inspection minimum conforme au M.A.302(i) ? (lister les tâches d'entretien dans l'annexe A du programme d'entretien)	

Données d'entretien du détenteur du certificat de navigabilité de type de l'aéronef	3		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Type et constructeur / fabricant</td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Données d'entretien applicables ? - indiquer uniquement la référence du document sans le numéro d'édition, révision ou la date, - n'est pas à renseigner lorsque le MIP est choisi comme document de base pour l'entretien </td> </tr> </table>	Type et constructeur / fabricant	Données d'entretien applicables ? - indiquer uniquement la référence du document sans le numéro d'édition, révision ou la date, - n'est pas à renseigner lorsque le MIP est choisi comme document de base pour l'entretien	
Type et constructeur / fabricant	Données d'entretien applicables ? - indiquer uniquement la référence du document sans le numéro d'édition, révision ou la date, - n'est pas à renseigner lorsque le MIP est choisi comme document de base pour l'entretien		
Aéronef <i>(autre que ballon)</i>			
Moteur <i>(si applicable)</i>			
Hélice <i>(si applicable)</i>			
Enveloppe <i>(ballons)</i>			
Nacelle(s) <i>(ballons)</i>			
Brûleur(s) <i>(ballons)</i>			
Bouteilles de gaz <i>(ballons)</i>			

* **CMPA : Complex Motor Powered Aircraft (Aéronef motorisé complexe)**

Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA*

	4		
Exigences d'entretien <u>supplémentaires non couvertes</u> par les données d'entretien listées dans le cadre 3 <i>(Applicable à tous les programmes d'entretien qu'ils soient basés sur les données du TCH ou sur le MIP)</i>			
<p>Indiquez si les exigences d'entretien supplémentaires suivantes sont applicables : <i>(Si « OUI », lister ces exigences spécifiques dans l'annexe B de ce programme d'entretien)</i></p>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Oui</td> <td style="padding: 5px;">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		
Entretien lié à des équipements et/ou modifications spécifiques	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table>		
Entretien lié aux réparations réalisées sur l'aéronef	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table>		
Entretien lié aux vie-limites d'équipements ou composants	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table>		
Exigences d'entretien obligatoires pour le maintien de la navigabilité (ALI, CMR, exigences spécifiques de la TCDS, etc.)	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table> ?		
Entretien lié à des CN répétitives	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table>		
Entretien lié à une utilisation opérationnelle spécifique/règles de l'espace aérien /exigences nationales (altimètre, compas, transpondeur, etc.).....	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table> ?		
Entretien lié au type d'exploitation ou d'autorisation opérationnelle (tel que B-RNAV...)	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="width: 50px; height: 20px;"></td><td style="width: 50px; height: 20px;"></td></tr> </table>		

	5		
Indiquez s'il y a des recommandations d'entretien spécifiques dans des SB, SL, SI etc. et s'il y a des déviations aux données d'entretien du cadre 3. <i>(Si « OUI », lister ces exigences spécifiques et toute déviation éventuelle dans l'annexe B de ce programme d'entretien)</i>			
<p>Indiquez s'il y a des recommandations d'entretien spécifiques dans des SB, SL, SI etc. et s'il y a des déviations aux données d'entretien du cadre 3.</p>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Oui</td> <td style="padding: 5px;">Non</td> </tr> </table> ?	Oui	Non
Oui	Non		

	6		
Entretien limité du Pilote-Propriétaire <i>(Uniquement pour les aéronefs non-CMPA de MTOM ≤ 2730 kg, planeurs, moto-planeurs et ballons, dans le cadre d'une utilisation non-commerciale)</i>			
<p>Le pilote-propriétaire effectue-t-il l'entretien limité du « Pilote-Propriétaire » ? <i>(Si oui, renseigner le(s) nom(s) du/des pilote-propriétaire(s) ou la procédure alternative décrite au point 3 de l'AMC M.A.803) :</i></p>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Oui*</td> <td style="padding: 5px;">Non</td> </tr> </table>	Oui*	Non
Oui*	Non		
Nom(s) du/des Pilote-Propriétaire(s)	N° de licence pilote		
Signature(s)			
<p><small>*Si oui, lister dans l'Annexe B de ce programme d'entretien les éventuelles tâches d'entretien qui <u>ne sont pas</u> réalisées par le Pilote-Propriétaire. Les tâches d'entretien autorisées sont définies dans l'AMC de l'appendice VIII de la Partie M. L'annexe B devra également lister les tâches d'entretien réalisées par le pilote-propriétaire qui ne figurent pas dans l'AMC de l'appendice VIII de la Partie M mais qui sont conformes aux principes de base énumérés dans l'appendice VIII de la Partie M.</small></p>			

Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA*

Enregistrement des revues périodiques du programme d'entretien ?

7

(Conformément au M.A. 302 (g) ou M.A. 302 (h) 5, le cas échéant)

Date et signature	Décrire les éventuelles modifications résultant de la revue périodique du programme d'entretien

Contrôle des révisions du programme d'entretien ?

8

N° de révision	Contenu de la révision	Date et signature

Approbation/Déclaration du programme d'entretien

9

(Sélectionner l'option appropriée)

Déclaration par le propriétaire	Approbation par un CAMO contracté ? <i>(seulement sous procédure d'approbation déléguée approuvée par l'autorité d'immatriculation)</i>	Approbation par l'autorité compétente
<p><i>Je déclare que ce programme d'entretien est applicable à l'aéronef cité dans le cadre 1 et que je suis pleinement responsable de son contenu et, en particulier, de toutes les déviations aux recommandations d'entretien listées dans l'annexe B.</i></p>	<p>N° d'agrément du CAMO</p>	<p>OSAC Référence de l'approbation :</p>

Nom

Date

Signature

Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA*

Déclaration de conformité

10

« Je garantis que l'aéronef est entretenu conformément au présent programme d'entretien et que ce programme d'entretien sera revu et mis à jour comme exigé »

(Signé par la personne/organisme responsable de la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef selon le M.A.201)

Propriétaire	Locataire	CAMO
--------------	-----------	------

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date :

Signature :

Annexes jointes :

11

Annexe A	Oui	Non
Annexe B	Oui	Non

Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA*

"Programme d'inspection minimum (MIP)"



Annexe A

(Applicable seulement si le programme d'inspection minimum utilisé est différent de celui décrit dans l'AMC M.A.302(i)) (voir cadre 2)

Détailler les tâches et inspections contenues dans le programme d'inspection minimum utilisé :

